



## Formulaire de renseignement sur le handicap d'un(e) candidat(e) à une sélection.

Le Service public régional de Bruxelles s'engage en faveur de la diversité. Nous souhaitons dans ce cadre garantir l'égalité des chances, de traitement et d'accès à nos procédures de sélection aux candidats avec handicap/trouble/maladie en assurant notamment les aménagements raisonnables des tests et entretiens de sélection.

**Afin de bénéficier des aménagements raisonnables de la procédure de sélection en fonction de vos besoins, vous devez impérativement :**

- 1. remplir ce formulaire en détail pour nous permettre de comprendre au mieux les difficultés générées par votre handicap/trouble/maladie et les adaptations dont vous avez besoin**
- 2. le renvoyer avec votre attestation du handicap et votre liste d'option complétée et signée à**

:

- [ressourceshumaines@sprb.brussels](mailto:ressourceshumaines@sprb.brussels)

- ou à l'attention de K.Ouriaghli, SPRB, Direction Ressources humaines, Boulevard du Jardin botanique 20, 1035 Bruxelles.

### **Attestation du handicap**

**Sont reconnues par le Service public régional de Bruxelles comme attestation de handicap pour pouvoir bénéficier d'un aménagement raisonnable de la procédure de sélection:**

- Attestation de handicap du Fonds bruxellois francophone pour personnes handicapées (Phare)
- Attestation de handicap de la Vlaamse Agentschap voor personen met een handicap (VAPH)
- Attestation de handicap de l'Agence wallonne de l'intégration des personnes handicapées (AWIPH)
- Attestation de handicap l'Office pour personnes handicapées de la Communauté germanophone
- Attestation de handicap du SPF Sécurité sociale, Direction générale Personnes handicapées
- Attestation d'une preuve d'allocation de remplacement de revenu ou d'intégration
- Attestation du Fonds des Accidents du Travail ou de l'Office médico-social de l'Etat certifiant une incapacité d'au moins 30 %





- Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou de l'Office médico-social de l'Etat certifiant une incapacité d'au moins 30 %
  - Copie du jugement délivré par le greffe du tribunal suite à un accident de droit commun, certifiant que le handicap ou l'incapacité est d'au moins 30 %
  - Copie de la décision de l'organe assureur suite à un accident domestique, certifiant que l'incapacité permanente est d'au moins 30 %
  - Dans le cas d'une maladie/ trouble non-reconnu mais constituant un handicap en situation de sélection et/ou de travail (ex : dyslexie, dyscalculie, fibromyalgie...), une attestation et un rapport détaillé du médecin spécialiste ou du logopède pourront être acceptés comme attestation. Les aménagements raisonnables des tests de sélection seront déterminés sur base de ce formulaire et de votre attestation de handicap.
- En remplissant ce dossier et en introduisant votre demande d'aménagements raisonnables, vous marquez votre accord pour que vos données soient traitées par le Service public régional de Bruxelles. Le traitement des données en lien avec votre handicap est strictement confidentiel et n'influencera en rien votre réussite ou échec à une sélection.





**DONNEES DU CANDIDAT/DE LA CANDIDATE  
OBLIGATOIRE :**

**Code de la fonction à laquelle vous postulez :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Numéro de registre national ou date de naissance :** .....

**Adresse postale :** .....

**Adresse e-mail :** .....

**Numéro de téléphone :** .....

**Titre et numéro de la fonction pour laquelle vous postulez :** .....

